

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Développement et de l'Attractivité à la Commune de Saverne pour l'aménagement de la zone de rencontre du Quai du Canal et de ses abords.**

CP/2020/221

**Service chef de file :**

K4 - Archives, Patrimoine, Mémoire

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux, en proposant des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest le 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/077).

Le projet d'attractivité et de développement « d'aménagement de la zone de rencontre du Quai du Canal et de ses abords », co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires : conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public (renforcer les centralités et l'irrigation vers les communes limitrophes) et développer les activités de pleine nature (faire connaître et promouvoir les sites et activités de pleine nature sur le territoire).

L'objectif est une requalification et une amélioration de l'espace urbain en centralité de Saverne autour du Canal afin d'améliorer le cadre de vie et les mobilités des habitants du territoire, de développer l'attractivité touristique, sportive et culturelle et de renforcer la centralité et le rayonnement du bourg centre. Cet aménagement urbain et fluvial entre en résonance avec le projet départemental d'implantation de la nouvelle Délégation Territoriale d'Action Ouest à proximité immédiate du canal.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 244 061 euros à la Commune de Saverne et d'approuver les termes des projets de convention de partenariat et de convention financière correspondants.

## **Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action ouest**

L'Exécutif départemental a souhaité que le Département accompagne le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tourisme, etc.) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Commune de Saverne a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action ouest par délibération le 19 février 2018.

## **Le projet d'aménagement de la zone de rencontre du Quai du Canal et de ses abords**

Le projet d'aménagement de la zone de rencontre du Quai du Canal et de ses abords est un projet urbanistique pour l'attractivité et le développement de la ville, autour de trois axes :

- Amélioration du cadre de vie : nouvelle circulation à l'approche du cœur de ville, connexion des pôles d'activité et de transport, trame verte, nouveaux espaces pour le développement d'actions culturelles.
- Renforcement de l'attractivité touristique : développement du tourisme « fluvestre », valorisation patrimoniale et historique, amélioration de l'espace de départ des randonnées.
- Accessibilité renforcée : espace aménagé en accessibilité universelle, développement du sport santé, aménagement de liaisons douces et développement de pistes cyclables.

Cet aménagement urbain et fluvial s'inscrit dans une démarche d'attractivité et de renforcement de la centralité de Saverne, porté par la Commune de Saverne et Voies Navigables de France.

Ce projet répond à plusieurs enjeux et objectifs opérationnels du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action ouest, à savoir :

- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public : renforcer les centralités et l'irrigation vers les communes limitrophes ;
- Développer les activités de pleine nature : faire connaître et promouvoir les sites et activités de pleine nature sur le territoire.

Il rejoint également les enjeux de plusieurs politiques publiques départementales notamment le développement des centralités, le développement et la promotion du tourisme et du territoire, la préservation et la valorisation du patrimoine, l'accessibilité

universelle de l'espace public.

Enfin, ce projet permet de relier le futur site du Département, la Maison du Bien-Etre, ainsi que des services départementaux du territoire Ouest (centre médico-social, maison de l'Autonomie, équipe d'animation Territoriale, ATIP, etc.) au cœur de la ville de Saverne par une liaison douce. Le projet d'aménagement de la zone de rencontre du Quai du Canal et de ses abords préfigure la question des mobilités et le développement du sport santé dans l'espace urbain.

### Les engagements des partenaires du projet

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin, la Commune de Saverne et Voies Navigables de France s'engagent à contribuer au développement de :

- l'attractivité touristique, sportive et culturelle de la zone du quai du Canal, via la restructuration et la mise en valeur de l'espace public ;
- synergies autour de l'implantation de la Maison du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le quartier du Zornhoff, et plus particulièrement de la Maison du Bien-Être centrée sur la thématique du sport-santé.

Le détail des engagements réciproques de chacun des partenaires est précisé dans la proposition de convention partenariale jointe en annexe de ce rapport.

### Le plan de financement et les contributions départementales

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Financeurs	Contribution
Aménagement du quai du canal et de l'écluse	1 686 415 €	Etat (DSIL « cœur de ville » et « ruralité » - DETR) (notifié)	469 000 €
Réhabilitation du mur des Récollets	377 096 €	Région (notifié)	265 098 €
		Département du Bas-Rhin	244 061 €
		VNF (sollicité)	206 351 €
		Autofinancement	879 001 €
TOTAL	2 063 511 €	TOTAL	2 063 511 €

--	--	--	--

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'investissement au titre du fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 244 061 € correspondant à 20 % du montant des dépenses éligibles pour la réhabilitation du mur des Récollets et à 10 % du montant des dépenses éligibles pour l'aménagement du Quai du canal et de l'écluse.

La commission territoriale Ouest, réunie le 31 août 2020, a rendu un avis favorable sur le projet « d'aménagement de la zone de rencontre du quai du Canal et de ses abords » au Fonds de développement et d'attractivité et sur la convention de partenariat entre le Département, la Commune de Saverne et Voies Navigables de France.

Elle a proposé la contribution du Département suivante :

- accompagnement via l'ingénierie départementale dans les domaines du tourisme, de l'insertion et de l'emploi, du patrimoine, du développement maîtrisé des sports de pleine nature, de l'accessibilité universelle au patrimoine, etc ;
- subvention d'investissement à la Commune de Saverne de 244 061 € pour le projet d'aménagement de la zone de rencontre du Quai du Canal et de ses abords.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de développement et d'attractivité "Aménagement de la zone de rencontre du Quai du Canal et de ses abords à Saverne" porté par la Commune de Saverne ;*

*- mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines du tourisme, de l'insertion et de l'emploi, du patrimoine, du développement maîtrisé des sports de pleine nature, de l'accessibilité universelle du patrimoine ;*

*- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, Voies Navigables de France et la Commune de Saverne pour la mise en œuvre du projet de développement et d'attractivité précité;*

*- décide d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, une*

*subvention d'investissement de 244 061 euros à la Commune de Saverne pour « l'Aménagement de la zone de rencontre du Quai du Canal et de ses abords » ;*  
*- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Saverne, joint en annexe à la présente délibération, pour permettre le versement de la subvention précitée ;*  
*- autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat et la convention financière précitées.*

Strasbourg, le 04/09/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY